

vée à Calais débarquée et remise au commandant des torpilleurs 153 et 170 qui se trouvent depuis quelques jours dans le bassin Carnot.

### Deux navires anglais à la côte française

Un homme noyé  
Le remorqueur « Britannia », appartenant à M. Pierson, quittait Londres jeudi pour Douvres, où il conduisait le brick « Jasper », navire de 260 tonnes, chargé de grain.

Peu après leur départ, les deux navires furent surpris par le brouillard. Le vent qui soufflait assez fort, les poussa contre la côte française.

À minuit et demi, le « Britannia » heurta les rochers d'Ambleuse, et brisa deux ailes de son hélice.

Puis les deux navires s'amèrent sur la côte, où ils ont été saisis.

Une heure après, le capitaine du « Britannia », Gillman, se jeta à la mer avec deux bouées. Il n'a pas reparu. Les deux bouées ont été retrouvées. On suppose qu'il s'est noyé.

Les remorqueurs du port de Boulogne ont tenté de tirer les deux navires de leur périlleuse situation, mais sans pouvoir y parvenir.

Une annonce, d'autre part, que le bateau de pêche 2278 se serait échoué par suite du brouillard, dans les parages d'Étaples.

### Les scandales cléricaux d'Oisy-le-Vergier

Vendredi, à dix heures du matin, le vicarior Hamoël a été conduit devant le juge d'instruction.

Il s'est rendu au Palais, dans une voiture fermée et accompagné de deux gendarmes. Son interrogatoire a eu lieu en présence de M. Paris, du barreau d'Arras; et il a duré relativement peu de temps.

Inculpé a protesté énergiquement de son innocence. Il a prétendu qu'on avait mal interprété ses paroles lors de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, à Oisy-le-Vergier, le jour de son arrestation.

Ses déclarations n'ont pas satisfait le juge. Car celui-ci, après avoir entendu ses explications, l'a renvoyé à la prison.

### ÉCRASÉ PAR UN TRAIN À ANNEULLIN

Un affreux accident s'est produit vendredi soir sur la voie ferrée, non loin d'Annœullin. Fortuné Durand, chauffeur à la fosse de Meurchin, revenant de son travail, rentrait chez lui, au coin d'Annœullin, et suivait à pied la ligne du chemin de fer; il n'entendit pas, pour son malheur, le train d'Annœullin à Don qui arrivait à toute vapeur.

Un de ses camarades Auguste Duthoit, qui marchait derrière lui, à une centaine de mètres, l'avertit du danger et le supplia de s'arrêter. Mais Duthoit, qui était trop tard, avait d'avance pu se ranger. Durand était tamonné.

Duthoit arrivait en courant; il ne retrouva à côté des rails que le cadavre horriblement mutilé de son camarade; la tête était méconnaissable, les chairs bruyées.

Le malheureux laisse une veuve et 9 enfants dont il est inutile de dire le désespoir.

### Un mineur sous un éboulement à Bruay

Un horrible accident s'est produit vendredi dernier à la fosse n° 3 bis des mines de Bruay; un mineur, Alfred Playe, pris sous un éboulement, a été tué sur le coup.

Playe travaillait dans une taque de la 5e veine nord-ouest à un montage de 5 mètres de large; il se trouvait sur une échelle à une hauteur de 10 mètres, au niveau des vieux travaux.

Il extrayait les derniers morceaux de charbon, lorsqu'un câlage se produisit, provoquant l'écroulement de quartiers de roche qui entraînèrent dans leur chute le mineur assassiné.

Il était deux heures; ce n'est qu'à huit heures, que l'on parvint au bras d'échelle, à dégager le cadavre en partie déformé. Alfred Playe avait 32 ans, c'était un excellent ouvrier et sa mort jette la consternation parmi ses camarades de la fosse.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin, à Annœullin où il habitait. Le délégué mineur Carrier procédant à une enquête immédiate, a interrogé les mineurs Benoit Delobel et Victor Roussel qui travaillaient avec Playe au moment où la catastrophe s'est produite.

### Un douanier écrasé par une locomotive à ARTRES

Hier, vers 7 heures du matin, le douanier Deudon, de Quévaing, retournait chez lui, revenant d'une ronde avec un de ses collègues. Tous deux suivaient la voie ferrée, de la ligne de Valenciennes au Quesnoy.

Sur une voie passait un train de marchandises, venant de Valenciennes. Deudon et son collègue s'écartèrent pour suivre la seconde voie.

Juste à ce moment, une locomotive « haut-le-pied » arrivait, venant du Quesnoy. Deudon fut écrasé par la machine, et entraîné, lamentable épave, sous les roues.

Le délégué mineur Carrier procédant à une enquête immédiate, a interrogé les mineurs Benoit Delobel et Victor Roussel qui travaillaient avec Playe au moment où la catastrophe s'est produite.

### LE FEUILLETON DU 11 JANVIER. — N° 138

## MARTYRE D'UN CŒUR

PAR Pierre Maël

### QUATRIÈME PARTIE

## LA CHUTE D'UN TITAN

### XIII

### L'autre frère

Cependant, la nuit s'était faite, et Ponce Hygin, mortifié par le brigadier de gendarmerie ne s'était pas encore montré.

On pouvait le supposer en fuite et son frère avec lui.

Et, par malheur, on ne pouvait l'arrêter, le soleil étant couché, et le parquet de Saint-Aignan n'ayant pas encore opéré une descente de justice.

Ce fut à ce moment que Michel Mohun revint d'Uzel, ramenant Berthe, Louise et Cora Helwitz, que le train de Permy avait rap-

portées de Valenciennes, et qu'il avait complètement rouillé.

C'est seulement au passage à niveau 73, à Artres, que le cadavre informe, horriblement déformé, se détacha du chassis-rouleau.

Le chieft du malheureux tenu en laisse, avait été également écrasé, et c'est aux abords de l'animal, que le second douanier dut s'apercevoir du danger. Il poussa vite son rouleau, et avisa aussitôt le maire d'Artres.

On transporta au domicile de la victime, le corps dans l'état de lambeaux qu'on dut ramasser le long de la voie.

Deudon était marié et père de deux enfants. On s'imaginait assez le désespoir de la famille, et l'émotion produite par ce tragique accident.

M. Deignyn, commissaire de surveillance administrative à Valenciennes, s'est transporté dans l'après-midi sur les lieux, aux fins d'enquête.

### Une affaire d'avortement à Anzin

Descente du Parquet  
Les époux Edmond Lorthoir, usinier, rue de la Fosse-de-la-Cave, n'étaient pas peu surpris, hier matin, en allant aux cabinets, d'apercevoir, au-dessus des matières, un fœtus passant bien conformé.

M. Orianges, commissaire de police, saisi de la découverte, fit saisir le fœtus, le fit laver soigneusement et déposer à la mairie, avec le placenta, qui avait été aussi trouvé dans les lieux d'aisances.

Mme Lorthoir raconta alors qu'une voisine, Aline Petit, 17 ans, journalière, lui avait confié qu'elle avait, la nuit, elle avait ressenti de vives douleurs intestinales, et que s'étant mise sur le vase, elle avait laissé aller quelque chose.

Aline Petit, interrogée, finit, après avoir hésité quelque peu, à avouer qu'elle avait bien accouché d'un fœtus, qui devait avoir trois mois environ et qu'elle l'avait jeté aux cabinets.

Dans l'après-midi, vers 4 h. 1/2, le parquet de Valenciennes, représenté par M. Margerin du Metz, substitut du procureur, Gobert, juge d'instruction, Goretan, commissaire, s'est transporté à Anzin.

La fille Petit fut de nouveau interrogée, à la mairie, et renouvela ses déclarations, prétendant au surplus que son accouchement prématuré était dû à un accident et non à des manœuvres abortives.

Elle a été laissée en liberté provisoire. M. le Dr Catrin, médecin-légitime, a été commis pour l'examiner et pour l'autopsie du fœtus, opération qui aura lieu aujourd'hui.

### Accident mortel à Pure

Avant-hier, vers dix heures du matin, à l'usine Babin, MM. Doche et Klein étaient occupés au nettoyage d'une machine à l'air (travail ne pouvant se faire que lorsqu'elle est dans le train à marche).

M. Doche ayant remarqué que le jeune Liégeois Fernand, âgé de 14 ans, employé au nettoyage, avait été projeté, un accident mortel s'est produit.

MM. Doche et Klein s'empressèrent de faire tomber les machines, mais déjà il était trop tard, le bras gauche était complètement séparé du tronc, le crâne était ouvert, mettant la cervelle à nu.

M. le docteur Gairal appelé à constater le décès, a déclaré que la mort avait été foudroyante.

Après les constatations légales, le cadavre de l'infortuné Liégeois fut rendu à ses parents.

### Les Congrégations

A VALENCIENNES  
Le balayage continue. Hier, M. Michel, commissaire central de police, s'est rendu, vers 5 heures du soir, à l'établissement de soins pour les nonnettes, dites « Filles de la Charité de St-Vincent de Paul » rue des Processions, au faubourg de Paris.

Notification leur a été faite du rejet de leur demande d'autorisation formée en exécution de la loi du 1er juillet 1901, et un délai de 15 jours, expirant le 25 janvier, leur est imparti pour se disperser.

Les sacrées filles tenaient au faubourg un ouvrier et une école. Elles occupent encore des locaux rue Sully-Comité et école primaire de St-Waast, jusques à quand?

La « maison-mère » se trouve à Paris, rue du Bac.

### Terrible accident à Leforest

Une femme tamponnée par une locomotive  
Un accident mortel s'est produit, hier, samedi, vers onze heures du matin, au passage à niveau de la gare de Leforest, dans des circonstances particulièrement douloureuses.

Une demoiselle Marianne Decloquement, âgée de 45 ans, cultivatrice, venait de s'engager sur la voie par la petite porte de la barrière, lorsque survint le train de Lens-Lille, n° 2831, qui passa à Leforest à onze heures moins cinq.

Mlle Decloquement qui était un peu sourde, n'avait pas entendu le sifflet de la locomotive. Celle-ci la tamponna et l'accrocha de telle façon que ce ne fut que quarante mètres plus loin que le corps fut rejeté sur la voie, dans un état indescriptible. Le crâne avait été complètement arraché et brisé. On conçoit l'état de stupeur qui s'est produit chez le personnel de la gare et bientôt après, dans toute la commune.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le corps fut ramassé par un chariot appartenant à la commune. On se livre actuellement à la recherche de la famille de la victime.

Le docteur Dransart a été appelé à constater le décès. M. Courtois, commissaire de surveillance administrative, à Douai, a procédé à l'enquête. La responsabilité du mécanicien comme celle de la garde-barrière paraissent entièrement dégagées.

### Revue des troupes de Lille

REVISION DE DÉCORATIONS  
Hier, à deux heures de l'après-midi, M. le général Jennerand, commandant le 1er corps d'armée, a passé en revue les troupes de la garnison dans la cour de la Caserne.

Dés une heure et demie, les troupes étaient massées dans la cour. Le 43e de ligne, le 102e bataillon de chasseurs à pied et le 1er régiment d'infanterie furent en carrie.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

Le général Jennerand entouré des généraux Courtois, Ruyckebus, Bursat et de l'intendance générale, se tenait au milieu de la cour.

Un roulement de tambour annonce le commencement de la cérémonie. Devant le général en chef, les troupes se rangent en bataille.

de la présente élection sénatoriale avec ses dévoués réactionnaires du Conseil général, MM. Danchin, Brackers-Hugo, Vandamme, Scriver et Binault, nous attendons le résultat de l'élection. M. Danchin, qui se nomme M. Triboureaux n'est-il pas le même que M. Danchin lui avait conseillé de s'entendre avec M. Basquin?

M. Fanyau, (quique M. Triboureaux le prend à témoin) pourrait nous dire aussi s'il n'a pas été prévenu et par qui des négociations de M. Triboureaux, M. Cochetoux, président du Comité de M. Scriver pourraient aussi rafraîchir la mémoire de M. Triboureaux.

En attendant, les démentis « intéressés » de M. Triboureaux ne donneront le change à personne.

Le groupe des délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lille, qui a signalé aux républicains la conduite de M. Triboureaux.

Pour eux.  
Un témoin.

### Aux délégués sénatoriaux

PARTI REPUBLICAIN-SOCIALISTE  
Nous rappelons aux délégués sénatoriaux appartenant à la Fédération des Groupes Socialistes Indépendants, que le Parti Socialiste leur offre un punch, dimanche à trois heures, 47, rue de Béthune, établissement Charles Hugo. Les cartes d'invitation leur seront délivrées à cette même adresse, entre le premier et le second tour de scrutin.

Quant aux membres du Parti Socialiste, qui désirent participer à ce punch, ils y seront admis moyennant une cotisation de cinquante centimes.

### AUX DELEGUES DU « BLOC »

La Fédération républicaine nous prie d'inviter les délégués du « Bloc » qui y ont pour se réunir, s'ils le veulent et s'il y a lieu, Salle de l'Orphelin, 20, rue de l'Orphelin, coin de la place de Strasbourg, à 300 mètres de la Préfecture, de 10 heures du matin à 6 heures du soir.

### PROPOS D'UN SOCIALISTE

Je pensais bien que je ne serais pas longtemps sans être injurié par mes vieux camarades du P. O. F.

Dans l'avant-dernier numéro, il y a un peu de gros mots pour tous les socialistes.

Jaurès, Millerand, Delesclap, Desmons, etc., y reçoivent le paquet de grossiereté habituel. Et moi on m'appelle une canaille.

Mais moi, canaille, paraît-il, parce que j'ai dit dans le journal que Ghesquière avait fait un bon dîner dans un restaurant avec les membres d'une commission.

Je rappelle que j'ai dit cela pour montrer que le « Travailleur » reprochait à Jaurès ce qu'il reprochait pas à Ghesquière, et que ce n'était pas moi.

Si Ghesquière a fait aussi quelque chose de mal, pourquoi le « Travailleur » ne le lui reproche-t-il pas?

Mais le « Travailleur » trouve certainement comme moi que Ghesquière a bien fait de ne pas laisser échapper son mot.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

La bien des cas, on reproche à Ghesquière ce qu'il reproche à Jaurès, et qu'il reproche à ceux qui l'ont fait lui-même.

Mais quand on m'attaque, je me défends, et je n'ai pas été vingt ans dans le P. O. F. sans en savoir assez pour me défendre.

jurisprudence ne rectifie rien; et elle se contente d'élargir — comme avait dit un jour Ernest Renan, très justement, — l'idée et la notion du mariage. La loi dit que la paternité résulte du mariage. La jurisprudence étend cette présomption à l'union libre. Ça n'est pas le père qui a épousé la mère ou qui a vécu maritalement avec la mère. On considère que l'observation habituelle du contrat tacite entre les deux amis peut valoir l'accord le plus régulièrement enregistré. Tout au moins des devoirs et des charges peuvent en résulter.

Dira-t-on que cette jurisprudence sape le mariage et qu'elle exalte les concubins? Ce serait un point de vue très étroit et très inexact. De ce que des charges et des devoirs incombent à un père et à sa femme, cela n'est pas plus de respectabilité, il ne s'ensuit pas que la dignité du mariage soit abaissée. En outre, si les magistrats condamnent les amants à des peines alimentaires, comme de simples maris, les fanatistes de l'amour n'ont plus les horreurs avouées qu'ils gardent jusqu'à présent. Et puisqu'ils encourrent les mêmes responsabilités que le commun des braves gens, autant vaut qu'ils les acceptent tout de suite.

Remarque: d'ailleurs, que le médecin dont l'avis nous fournit le sujet de ces réflexions est, en somme, la victime de sa conception pendant plusieurs années. Il payera pension parce qu'il a fondé un « faux » mariage tout comme s'il en avait créé un « vrai ». Cela ne lui serait pas arrivé s'il s'était contenté de mettre des filles à mal et des enfants au monde, à la condition de les abandonner tout de suite. Ses malheurs judiciaires viennent de ce qu'il a eu des scrupules pendant quelque temps. Quant à faire une chose pas bien, il est donc plus pratique de ne pas attendre...

En attendant, les démentis « intéressés » de M. Triboureaux ne donneront le change à personne.

Le groupe des délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lille, qui a signalé aux républicains la conduite de M. Triboureaux.

### La présidence de la Chambre

Paris, 9 janvier. — Il est exact que M. Ribot est résolu à ne pas poser sa candidature à la présidence de la Chambre.

M. Ribot en informera officiellement ses amis politiques, au cours de la réunion des progressistes, lundi ou mardi, au Palais-Bourbon.

Les progressistes auront alors à examiner s'il convient de choisir un autre candidat que M. Ribot. On opposera à M. Ribot, on bien s'ils doivent se borner à ne pas prendre part au premier tour de scrutin, en vue d'éprouver que le « quorum » ne soit atteint.

En somme, quoi que fassent les réacteurs, ils ne parviendront pas à empêcher l'élection de M. Brisson, dont le succès est assuré.

### Naufrage d'un paquebot

CINQUANTE-TROIS VICTIMES  
Londres, 9 janvier. — On télégraphie de Victoria, en Colombie britannique, que le paquebot « Clallam », faisant le service entre Victoria et Seattle, a fait naufrage pendant une violente tempête.

On annonce que sur 80 passagers, il y a 55 nés.

Le vapeur, qui était ingouvernable depuis plusieurs heures, par suite du mauvais état de la mer, fut soudain envahi par l'eau. Les femmes et les enfants furent mis dans trois canots qui s'enfoncèrent peu à peu.

33 personnes qui étaient restées à bord furent sauvées et ramenées à Port-Townsend.

### Incendie d'un village

Troyes, 9 janvier. — Un violent incendie éclata ce soir vers 7 heures, dans le village de Villemaur. Une dizaine de bâtiments sont en feu et on craint que l'incendie ne se propage encore.

Assuré présent, on ne signale aucune victime.